



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 166-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.232

Déposée le : 22.08.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Reinhard (Thun, PLR) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 12.09.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Sécurité des données et sauvegarde des données

Dans notre monde de plus en plus connecté, la sécurité des données et la stratégie de sauvegarde des données sont des thèmes capitaux qui concernent à la fois l'administration publique et les milieux économiques.

Les annonces quotidiennes dans les médias de piratages ou de fuites de données incitent à penser que tous les problèmes pourraient être résolus si toutes les données étaient stockées sur un serveur propre. Le choix entre la sauvegarde des données sur un serveur propre ou dans un nuage informatique est bien plus qu'un choix d'ordre technique : en effet, il a des répercussions importantes sur la sécurité, la conformité et l'efficacité de notre infrastructure numérique. Le canton de Berne fait face au défi de développer une stratégie qui réponde aussi bien aux exigences de notre temps qu'aux évolutions à venir. La sauvegarde actuelle des données auprès de la BEDAG et la transmission sécurisée entre les utilisatrices et utilisateurs et le serveur ne constituent qu'une partie du tableau. Le choix entre un serveur propre et une solution infonuagique requiert une pesée des intérêts minutieuse entre responsabilités, risques et opportunités. Les principaux risques se situent au niveau de la transmission des données entre l'utilisateur ou le terminal et leur sauvegarde, d'où la nécessité d'un cryptage efficace. Un autre risque non négligeable est l'être humain lui-même. Si l'on croit, par exemple, que les données figurant dans un nuage Microsoft peuvent être lues par une personne non autorisée, il faut savoir que c'est également le cas avec la solution actuelle. La technologie infonuagique offre flexibilité et extensibilité, mais elle requiert aussi une stratégie claire en matière de cryptage, de conformité et de gestion des risques. Le choix d'un prestataire de nuage informatique, qu'il se trouve en Suisse ou à l'étranger, doit donc se fonder sur une analyse détaillée des besoins et des exigences réglementaires.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il judicieux que chaque canton évalue de façon individuelle si le recours à des prestataires infonuagiques est possible et dans quelles conditions ? Un échange a-t-il déjà eu lieu à ce sujet avec d'autres cantons ou avec la Confédération ? Pourrions-nous tirer parti des expériences faites par d'autres cantons ou la Confédération ?
2. Comment s'articulent la coopération et la communication avec l'Administration numérique suisse (ANS) en lien avec ce sujet ?
3. Qui, au sein du canton de Berne, est compétent pour l'évaluation des risques liés à l'utilisation de services infonuagiques par l'administration cantonale ?
4. Sur quels critères cette évaluation des risques repose-t-elle ?
5. Quels sont les résultats de l'évaluation des risques ? Quels sont les résultats de l'évaluation des risques de la chaîne logistiqu e lors de l'utilisation de services infonuagiques (prestataire actuel inclus) ?
6. Qui, en fin de compte, est responsable de la sécurité des données et de la protection des données au sein du canton lors de l'utilisation de services infonuagiques ? Comment le respect des règles fixées est-il contrôlé ?
7. À quels indicateurs-clés de performance recourt-on pour vérifier que l'utilisation de services infonuagiques est sécurisée et efficiente ?
8. Que pense le canton de l'applicabilité aux affaires cantonales de la nouvelle loi fédérale sur la protection des données ?

Motivation de l'urgence : actuellement, de nombreux projets informatiques sont en cours ou recommandés en vue de leur acquisition. Ces questions aident à créer une évaluation en vue de la prise de décision en lien avec des projets à venir. Finalement, la transparence contribue aussi au sentiment de sécurité de la population.

Destinataire
– Grand Conseil